

vie à ces gens, ne cherchons pas à nous procurer plus de confort, si grande qu'en soit la nécessité.

Il faudrait évaluer les besoins des députés et tenter d'y répondre là où ils s'imposent le plus, mais je ne prise pas cette augmentation générale. Je tiens à avertir les députés que si l'écart entre les riches et les pauvres devient trop grand, nous entendrons de plus en plus ce qui se dit déjà: que le Parlement devient insignifiant.

Croyez-moi, on ne lui fait pas ce reproche parce que les députés n'assistent pas assidûment aux séances de la Chambre, comme ils le devraient selon le public, ni parce que nous n'avons pas assez de comités ou que notre régime ne se rapproche pas du régime présidentiel des États-Unis. Ce ne sont pas là les raisons fondamentales de la critique. On aura beau rafistoler notre système de comités, faire entreprendre des voyages ici, là et ailleurs, tâcher de changer le Règlement, la critique persistera. Les critiques proviennent du fait que les pauvres, les anciens combattants, les vieillards pensionnés, les infirmes, les familles nombreuses avec de maigres revenus estiment que le Parlement ne correspond à rien et ne peut faire face à leurs problèmes ou leur trouver des solutions.

M. Stewart (Cochrane): Vous trouvez qu'il ne correspond à rien?

Mme MacInnis: Oui, de plus en plus. Le Conseil consultatif national du bien-être était d'accord avec moi quand il a déclaré qu'une des mesures à prendre maintenant serait de mettre fin au travail de rapiéçage auquel on se livre avec les programmes sociaux et de présenter un programme national en vue de fixer le revenu garanti à un niveau au-dessous duquel il ne pourrait pas tomber. Il a dit également que même si ce salaire garanti était de \$2,000 par an pour un célibataire, de \$3,400 pour un ménage, de \$3,980 pour une famille de trois et de \$4,560 pour une famille de quatre, cette dépense serait inférieure à ce que le Canada consacre chaque année aux routes. C'est sensiblement moins que l'augmentation annuelle des recettes fiscales qui a été de 3.1 milliards de dollars entre 1968 et 1969.

Voilà le genre de hausse que je souhaite et que je cherche à obtenir depuis que je suis député, une hausse au profit des gens qui en ont besoin. Ma foi, si l'on néglige les routes pendant un certain temps, il y aura peut-être des fondrières, mais, si l'on continue tant soit peu de négliger les citoyens du pays, les conséquences seront beaucoup plus graves. Je parle sérieusement. A quoi sert d'affecter 14.7 millions de dollars à des programmes conçus par les jeunes pour constater ensuite que les demandes exigent 150 millions. De ma propre province, qui est aussi celle du député de Victoria (M. Groos), les projets soumis atteignent 17 millions de dollars, soit 3 millions de plus que le total prévu pour tout le Canada.

Si le Parlement doit rimer à quelque chose, à mon avis nous commençons par donner des augmentations et à faire des dépenses là où il ne faudrait pas. Je veux que le Parlement ait un sens. A quoi nous sert d'être ici s'il n'en a pas. D'après moi, nous ne devrions plus avoir à relever nos propres indemnités. La prochaine fois, et j'espère que ce sera dans pas mal de temps, ne pourrions-nous pas

créer un organisme indépendant—vraiment indépendant—qui étudierait la question et établirait un barème et une norme accordés au coût de la vie? Même là, je m'élèverai contre la majoration le moment venu à moins que nous ne prévoyions en même temps des augmentations de vie chère pour les moins favorisés que nous.

Un des actes les plus honteux que nous ayons accomplis depuis quelques années, c'est d'avoir établi la pension de vieillesse à \$80 par mois sans aucune indexation quelle que soit la courbe du coût de la vie, et voici que nous montons nos indemnités et nos pensions en flèche sans que personne ne nous dise halte-là. Il était une fois un petit garçon qui revenait à la maison après avoir écopé d'une punition à l'école pour avoir menti. Son père lui dit: «Tu savais que tu avais tort de mentir, n'est-ce pas?» «Oui», répondit le fils, et le pire, c'est qu'on ne m'a pas cru». Ce qu'on nous propose est mauvais, et le pire, c'est que cela ne marchera pas parce que la population ne l'endurera pas lorsqu'elle se rendra compte de quoi il s'agit. En d'autres termes, si le Parlement veut gagner la confiance du peuple canadien, il doit la mériter. Est-ce qu'il l'a méritée?

Revenons-en au Comité national consultatif du bien-être. Il a déclaré que les sommes consacrées à l'assistance sociale en vertu des lois et règlements actuels étaient modiques par rapport à celles versées aux véritables bénéficiaires des programmes d'assistance sociale de l'État, soit les riches sociétés; mais l'aide que reçoivent ces dernières ne porte pas le nom de programme d'assistance sociale; on l'appelle subvention à l'expansion économique. Il ne s'agit pas d'assistance sociale dans notre cas, non plus; on parle d'indemnité parlementaire, mais la provenance et le but en sont les mêmes.

Je ne veux pas être en conflit avec ma conscience. Je ne veux pas aller dire au gens que je suis pour la démocratie et la justice pour tous tout en m'inclinant devant ce genre d'arrangement que je sais répréhensible. Je ne serais même pas disposée à soumettre la question à la Commission des prix et des revenus. J'ai vu ce que la Commission a fait à quelques occasions du budget généraux qu'on lui accorde et je ne lui laisserai pas de chance cette fois-ci.

La Chambre doit se rendre à l'évidence: les gens que nous représentons sont extrêmement défavorables au bill. Même s'il est tard, nous devrions en reléguer l'examen même et l'application au moment où nous aurons eu la possibilité de voir ce qu'ils en pensent, quand viendront les prochaines élections.

• (3.20 p.m.)

[Français]

M. Romuald Rodrigue (Beauce): Monsieur l'Orateur, la Chambre est présentement saisie d'un projet de loi tendant à augmenter les indemnités ainsi que les allocations de dépense des députés et des sénateurs.

Au début de ces remarques, j'aimerais signaler que je fais miennes les suggestions et observations faites hier par l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin). Par conséquent, je n'ai pas l'intention de relever tous les arguments pour ou contre le projet de loi, qui ont été